



Le suivi d'une plante rare expliqué en images

Endémique des Pyrénées centrales, la Bordères des Pyrénées (*Borderea pyrenaica*) fait l'objet d'une protection à l'échelle nationale. Le Parc national des Pyrénées en a fait une des espèces phares de son programme de suivi pour la période 2012-2017.

Côté français, l'espèce est présente exclusivement dans la vallée de Luz-Gavarnie où sa dynamique démographique est mesurée chaque année par les gardes-moniteurs du Parc national des Pyrénées.

Découvrez sur le site internet du parc national, le documentaire réalisé par le Parc national des Pyrénées qui revient en quelques minutes sur la mission de veille scientifique d'une plante rare et emblématique assurée par les agents du Parc national.

<http://www.parc-pyrenees.com/clips/1225.html>

Les années 2000 auront été marquées par une prospection large des espèces présentes sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

Dès 2010, une évaluation patrimoniale a permis de hiérarchiser les priorités d'efforts à réaliser pour suivre plus précisément certains taxons.

Le programme de suivi des espèces à grands enjeux patrimoniaux 2012 – 2017 a été établi suivant deux types de suivi :

- Un suivi très fin par l'étude de la dynamique de l'espèce dans une ou plusieurs localités permettant de mesurer l'évolution précise des effectifs
- Un suivi plus général s'apparentant à une surveillance afin de s'assurer de la continuité de la présence de l'espèce dans ses localités.

Contact Presse :

Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39

